



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20231004-DEC-2023-92-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Publication : 12/10/2023

Le 04/10/2023

DEC-2023-92

PTO/Centre juridique/EF

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire en date du 9 juillet 2020 reçu en Préfecture de la Gironde le 13 juillet 2020 portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 2^{ème} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et à la communication,

CONSIDÉRANT que la municipalité a souhaité organiser une représentation du spectacle intitulé « Gadoue », le 11 octobre 2023 au Parc Treulon à Bruges,

CONSIDÉRANT le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Gadoue » proposé par l'Association Les Jardins des Délices dont le siège social est situé 14 rue des chênes 93100 Montreuil, représentée par Fred Cardon en sa qualité de Président, et par l'Association Festival des Arts de Bordeaux en qualité de co-organisateur, domiciliée 9 rue des Capérans 33000 Bordeaux et représentée par Sylvie Violan en sa qualité de Directrice,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Gadoue » avec l'Association Les Jardins des Délices (SIRET 480 422 260 00046) et l'Association Festival des Arts de Bordeaux (SIRET 443 362 595 000 37) pour une représentation prévue le 11 octobre 2023 au Parc Treulon
- **De payer** à l'Association Les Jardins des Délices, sur présentation d'une facture, la somme totale de **742,40€ HT soit 783,23€ TTC (TVA 5,5%)** décomposée comme suit :
 - 527,50€ TTC au titre de la cession
 - 255,73€ TTC au titre des défraiements repas
- **De prendre en charge** les droits d'auteurs et droits annexes,

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - www.mairie-bruges.fr